

BTK SICAV
SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 JUIN 2025

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS
ARRETES AU 30 JUIN 2025

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la société BTK SICAV pour la période allant du 1^{er} avril au 30 Juin 2025, tels qu'annexés au présent rapport.

Introduction

Nous avons effectué l'examen limité des états financiers ci-joints de la Société BTK SICAV, comprenant le bilan au 30 Juin 2025, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour la période de trois mois se terminant à cette date, ainsi que des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers trimestriels, conformément au système comptable des entreprises. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces états financiers trimestriels.

Etendue de l'examen

Nous avons effectué cet examen selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410, "Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité". Un examen limité de l'information financière intermédiaire consiste à prendre des renseignements, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables ainsi qu'à appliquer des procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité aux données financières.

L'étendue d'un examen limité est considérablement moindre que celle d'un audit effectué conformément aux normes internationales d'audit et par conséquent, il ne nous permet pas d'obtenir une assurance que nous nous rendions compte d'éléments significatifs qui pourraient être relevés par un audit. En conséquence, nous n'exprimons pas une opinion d'audit.

Opinion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels de la société BTK SICAV arrêtés au 30 juin 2025, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société, ainsi que le résultat de ses opérations et

les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie.

Paragraphe d'observation

Nous attirons votre attention sur le point suivant :

- ✓ Les actifs de la BTK SICAV, s'élevant au 30 Juin 2025 à 91 825 444 dinars, sont composés à concurrence d'un montant de 74 818 356 dinars, soit 81,48% de valeurs mobilières et de 17 007 036 dinars, soit 18,52% de liquidités et de quasi-liquidités. Ces proportions ne sont pas conformes aux dispositions de l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 qui prévoit des taux égaux à 80% et 20%.
- ✓ Les emplois de la BTK SICAV sous forme de valeurs mobilières admises à la cote en bourse, ou actions ou parts d'OPCVM, d'emprunts obligataires et de BTA s'élèvent au 30 Juin 2025 à 42 652 053 dinars, soit 46,45% du total des actifs. Cette proportion n'est pas conforme aux dispositions de l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 qui prévoit un taux minimum de 50%.
- ✓ Les emplois de la BTK SICAV sous forme de certificats de dépôt s'élèvent au 30 Juin 2025 à 32 166 303 dinars, soit 35,03% du total des actifs. Cette proportion n'est pas conforme aux dispositions de l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 qui prévoit un taux maximum de 30%.
- ✓ Les emplois de la BTK SICAV sous forme de titres OPCVM s'élèvent au 30 Juin 2025 à 7 103 426 dinars, soit 7,76% de l'actif net. Cette proportion n'est pas conforme aux dispositions de l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 qui prévoit un taux maximum de 5%.

Notre opinion ne comporte pas de réserve concernant ces points.

Tunis, le 30 juillet 2025

Le Commissaire aux Comptes :

La Générale d'Audit et Conseil – G.A.C

Selma LANGAR

BILAN
Arrêté au 30/06/2025
(Unité : En Dinars)

	Notes	30/06/2025	30/06/2024	31/12/2024
<u>ACTIF</u>				
AC 1 - Portefeuille - titres	3.1	42 652 052,539	31 166 226,103	34 692 537,525
a - Actions et Valeurs assimilées		7 103 426,362	303 807,150	2 876 335,704
b - Obligations et Valeurs assimilées		35 548 626,177	30 862 418,953	31 816 201,821
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités	3.3	49 173 338,924	16 758 844,494	25 472 123,715
a - Placements monétaires		39 453 625,705	16 531 500,787	16 627 060,190
b - Disponibilités		9 719 713,219	227 343,707	8 845 063,525
AC 3 - Créances d'exploitation		52,360	52,360	52,360
Autres débiteurs		52,360	52,360	52,360
TOTAL ACTIF		91 825 443,823	47 925 122,957	60 164 713,600
<u>PASSIF</u>				
PA1- OPERATEURS CREDITEURS	3.5	210 568,384	64 665,554	140 399,607
PA2- AUTRES CREDITEURS DIVERS	3.5	29 805,150	24 269,418	35 761,057
TOTAL PASSIF		240 373,534	88 934,972	176 160,664
<u>ACTIF NET</u>				
CP 1 -Capital	3.7	73 827 447,315	41 156 550,378	49 899 650,736
CP2- SOMMES CAPITALISABLES	3.8	17 757 622,974	6 679 637,607	10 088 902,200
Sommes capitalisables des exercices antérieurs (*)		14 900 138,946	5 063 059,907	6 129 208,491
Sommes capitalisables de la période		2 857 484,028	1 616 577,700	3 959 693,709
ACTIF NET		91 585 070,289	47 836 187,985	59 988 552,936
TOTAL ACTIF NET ET PASSIF		91 825 443,823	47 925 122,957	60 164 713,600

(*) : L'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 mars 2022, a décidé de changer la dénomination de la SICAV de « Univers Obligations SICAV » en « BTK SICAV » de modifier le type de la SICAV d'un OPCVM de Distribution à un OPCVM de Capitalisation.

ETAT DE RESULTAT
De la période du 01 avril au 30 Juin 2025

(Unité : en Dinars)

Notes	Du 01/04/2025 au 30/06/2025	Du 01/01/2025 au 30/06/2025	Du 01/04/2024 au 30/06/2024	Du 01/01/2024 au 30/06/2024	Du 01/01/2024 au 31/12/2024	
PR 1 - Revenus du portefeuille - titres	3.2	717 042,287	1 306 895,611	543 951,214	996 655,291	2 190 111,109
a - Dividendes		58 384,530	58 384,530	0,000	0,000	0,000
b - Revenus des obligations et valeurs assimilés		658 657,757	1 248 511,081	543 951,214	996 655,291	2 190 111,109
PR 2 - Revenus des placements monétaires	3.4	900 872,345	1 538 718,556	372 298,058	697 253,274	1 696 859,282
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		1 617 914,632	2 845 614,167	916 249,272	1 693 908,565	3 886 970,391
CH1- CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS	3.6	-209 578,335	-363 701,544	-63 675,571	-120 830,459	-388 317,523
REVENU NET DES PLACEMENTS		1 408 336,297	2 481 912,623	852 573,701	1 573 078,106	3 498 652,868
PR3- AUTRES PRODUITS				0,000	0,000	0,000
CH3-AUTRES CHARGES	3.6	-31 778,257	-56 746,560	-19 483,817	-37 831,940	-83 015,525
RESULTAT D'EXPLOITATION		1 376 558,040	2 425 166,063	833 089,884	1 535 246,166	3 415 637,343
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation	3.8	321 758,637	432 317,965	27 348,638	81 331,534	544 056,366
SOMMES CAPITALISABLES DE LA PERIODE (*)		1 698 316,677	2 857 484,028	860 438,522	1 616 577,700	3 959 693,709
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)				-27 348,638	-81 331,534	-544 056,366
* Variation des +/- valeurs potentielles sur titres		-321 758,637	-432 317,965	2 240,444	2 258,774	34 248,025
* +/- valeurs réalisées sur cession des titres		-44 533,540	6 009,118	0,000	-12,287	41 016,419
* Frais de négociation des titres		75 049,350	96 582,371	0,000	0,000	0,000
RESULTAT NET DE LA PERIODE		1 407 073,850	2 527 757,552	835 330,328	1 537 492,653	3 490 901,787

(*) : L'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 mars 2022, a décidé de changer la dénomination de la SICAV de « Univers Obligations SICAV » en « BTK SICAV » de modifier le type de la SICAV d'un OPCVM de Distribution à un OPCVM de Capitalisation.

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
De la période du 01 avril au 30 Juin 2025
(Unité : en Dinars)

	DU 01/04/2025 AU 30/06/2025	DU 01/01/2025 AU 30/06/2025	DU 01/04/2024 AU 30/06/2024	DU 01/01/2024 AU 30/06/2024	DU 01/01/2024 AU 31/12/2024
AN 1 - Variation de l'Actif Net résultant des opérations d'exploitation					
a - Résultat d'exploitation	1 376 558,040	2 425 166,063	833 089,884	1 535 246,166	3 415 637,343
b - Variation des +/- valeurs potentielles sur titres	-44 533,540	6 009,118	2 240,444	2 258,774	34 248,025
c - +/- valeurs réalisées sur cession de titres	75 049,350	96 582,371	0,000	-12,287	41 016,419
d - Frais de négociation de titres	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
AN 2 - Distribution des dividendes (*)	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
AN 3 - Transactions sur le capital	17 459 156,381	29 068 759,801	1 249 973,884	8 203 095,124	18 402 050,941
a - Souscriptions	28 837 919,767	51 187 383,323	10 001 967,007	26 852 482,875	49 755 339,768
* Capital	22 734 985,599	41 861 039,935	8 966 853,234	24 343 623,628	44 370 125,864
* Régularisation des sommes non distribuables	759 095,144	49 809,155	-291 212,199	-790 625,436	-1 429 424,601
* Régularisation des sommes capitalisables	5 343 839,024	9 276 534,233	1 326 325,972	3 299 484,683	6 814 638,505
b - Rachats	-11 378 763,386	-22 118 623,522	-8 751 993,123	-18 649 387,751	-31 353 288,827
* Capital	-8 965 981,236	-18 064 611,279	-7 841 602,336	-16 868 812,198	-27 938 304,306
* Régularisation des sommes non distribuables	-269 276,176	-21 032,721	254 648,470	547 854,407	899 725,845
* Régularisation des sommes capitalisables	-2 143 505,974	-4 032 979,522	-1 165 039,257	-2 328 429,960	-4 314 710,366
VARIATION DE L'ACTIF NET	18 866 230,231	31 596 517,353	2 085 304,212	9 740 587,777	21 892 952,728
AN 4 - Actif Net					
a - En début de période	72 718 840,058	59 988 552,936	45 750 883,773	38 095 600,208	38 095 600,208
b - En fin de période	91 585 070,289	91 585 070,289	47 836 502,985	47 836 187,985	59 988 552,936
AN 5 - Nombre de parts					
a - En début de période	567 252	476 057	382 846	324 144	324 144
b - En fin de période	703 081	703 081	393 249	393 249	476 057
VALEUR LIQUIDATIVE	130,262	130,262	121,644	121,644	126,011
AN 6- TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	6,47%	6,80%	7,21%	7,04%	7,22%

(*) : L'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 mars 2022, a décidé de changer la dénomination de la SICAV de « Univers Obligations SICAV » en « BTK SICAV » de modifier le type de la SICAV d'un OPCVM de Distribution à un OPCVM de Capitalisation

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Arrêtés au 30 Juin 2025

(Unité en Dinars Tunisiens)

1- CREATION ET ACTIVITE

« BTK SICAV » initialement dénommée « Univers Obligations SICAV » est une société d'investissement à capital variable de catégorie obligataire créée le 7 Avril 2000. Il s'agit d'un OPCVM de capitalisation régi par les dispositions de la loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001. La société a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe par l'utilisation exclusive de ses fonds propres. Elle a reçu le visa du Conseil du Marché Financier en date du 14 Septembre 2000. BTK SICAV, a obtenu l'agrément du CMF n°01-2022 du 24 février 2022 pour le changement de sa dénomination ».

Suivant procès-verbal, enregistré en date du 31 mars 2022 à la Recette des Finances –Rue Ghandi–Tunis et dont une copie a été déposée au Registre National des Entreprises en date du 24 mai 2022, l'Assemblée Générale Extraordinaire de « UNIVERS OBLIGATIONS SICAV », tenue en date du 15 mars 2022, a décidé de changer la dénomination sociale de la SICAV de « UNIVERS OBLIGATIONS SICAV » en « BTK SICAV » et de modifier le type de la SICAV d'un OPCVM de Distribution à un OPCVM de Capitalisation.

La gestion de la SICAV est confiée à la Société « BTK Conseil ».

Le dépositaire exclusif des actifs de la SICAV est la Banque « BTK ».

2- PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

1. Référentiel d'élaboration des états financiers

Les états financiers arrêtés au 30 Juin 2025 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. Principes comptables appliqués :

Les états financiers inclus dans la situation trimestrielle sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents :

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété à leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2. Evaluation, en date d'arrêté, du portefeuille des obligations et valeurs assimilées :

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;

- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30/06/2025, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société BTK SICAV figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

La société BTK SICAV ne dispose pas d'un portefeuille de souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « JUILLET2032 ».

2.3. Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées :

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres OPCVM et sont évalués à leur valeur liquidative en date d'arrêté.

La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

2.4. Evaluation des placements monétaires :

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

2.5. Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'acquisition du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période. Le prix d'acquisition des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

2.6. Traitement des opérations de pension livrée

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste «AC1-Portefeuille-titres ». A la date d'arrêté, ces titres restent évalués et leurs revenus pris en compte selon les mêmes règles développées dans les paragraphes précédents.

La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « Dettes sur opérations de pensions livrées » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension ».

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC2- Placements monétaires et disponibilités ». A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « PR2- Revenus des placements monétaires » et individualisés au niveau des notes aux états financiers.

3- NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

3.1. Note sur le portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 30/06/2025 à **42 652 052,539** dinars contre **31 166 226,103** dinars au 30/06/2024 et se détaille ainsi :

Obligations de sociétés

Code ISIN	Obligations de sociétés	Nombre de titres	Coût d'Acquisition	Valeur au 30/06/2025	% de l'actif net
TN0003400405	AMEN BANK SUB 2010 TV	10 000	66 200,00	70 056,00	0,076
TN0003400405	AMEN BANK SUB 2010 TV	10 000	66 200,00	70 056,00	0,076
TNL8PGUB9C93	AMEN BANK SUB 2023-2	5 000	400 000,00	421 408,00	0,46
TNDE9EH7SA12	AMEN BANK SUB 2023-2	5 000	400 000,00	421 412,00	0,46
TN0003600509	ATB 2007/1 C D TMM+2%	8 000	224 000,00	225 798,40	0,247
TN0003600582	ATB SUB 2009 B LB2 TF	10 000	266 300,00	267 748,00	0,292
TN0PID0RGAE6	BH BANK SUB 2021-2 TF	5 000	400 000,00	420 344,00	0,459
TN0PID0RGAE6	BH BANK SUB 2021-2 TF	9 000	720 000,00	756 619,20	0,826
TN0001300623	BTE 2011 09022032 6.25	5 000	175 000,00	178 404,00	0,195
TN0001300623	BTE 2011 09022032 6.25	5 000	175 000,00	178 404,00	0,195
TNY1F6BOX6F5	CIL 2023-1 TF 10.55%	5 000	300 000,00	301 040,00	0,329
TNWYE1PN6WF5	EO ATL 2023-2	5 000	500 000,00	530 820,00	0,58
TNIKWGWIVBC2	EO ATL 2024-1	10 000	800 000,00	807 768,00	0,882
TNCYYRNQ4UA6	ENDA TAMWEEL 2024-1	20 000	2 000 000,00	2 161 904,00	2,361
TN632S5VO835	ENDA TAMWEEL 2025-1	20 000	2 000 000,00	2 006 576,00	2,191
TNL7VQZVHR54	HL 2023-01 TF	10 000	600 000,00	613 568,00	0,67
TNAQSF8ZD1W1	HL 2024-1 CA TF	10 000	800 000,00	812 384,00	0,887
TN1PFTZ4HEM1	HL 2025-1 CA TF	20 000	2 000 000,00	2 028 608,00	2,215
TN99P72UERY9	TLF 2023-1 TF 10.55%	5 000	300 000,00	304 508,00	0,332
TNMCJHUZPRD0	TLF 2023-2 TF 10.70%	10 000	800 000,00	832 648,00	0,909
TNIPE0BZOLR6	TLF 2024-2 TF 10.5%	5 000	500 000,00	533 024,00	0,582
TNQ8KNUQO9D7	TLF 2025-1 TF 10%	15 000	1 500 000,00	1 518 084,00	1,658
TN3Z8BRRN997	BTK 2024-1	4 000	400 000,00	415 225,60	0,453
	Total		15 392 700,00	15 876 407,20	17,335

Titres de créances émis par le Trésor négociables sur le marché financier

Code ISIN	Emprunts d'Etat	Nombre de titres	Cout d'Acquisition	Valeur au 30/06/2025	% de l'actif net
TNYZO6UGUZ33	EMP NAT 2021 T3 CB TF	50 000	5 000 000,00	5 217 000,00	5,696
TN5QHYZ8T348	EMP NAT 2021 T3 CB TV	20 000	2 000 000,00	2 103 056,00	2,296
TNQVHB5WZ2K2	EMP NAT 2022 T2 CB TF	35 000	2 800 000,00	2 808 596,00	3,067
TN6DQ00JBLT7	EMP NAT 2023 T1 CB TV	5 000	500 000,00	514 168,00	0,561
TNCR2TMAK1K8	EMP NAT 2023 T2 CB TF	350	34 650,00	35 022,18	0,038
TNMCPXLL1EE2	EMP NAT 2023 T4 CB TV	20 000	2 000 000,00	2 086 288,00	2,278
TNBSXXEKBFR8	EMP NAT 2023 T4 CC TF	20 000	2 000 000,00	2 088 976,00	2,281
TN85TI1TIY25	EMP NAT 2024 T1 CC TV	20 000	2 000 000,00	2 057 856,00	2,247
TN5WI26K4ER0	EMP NAT 2024 T2 CC TF	20 000	2 000 000,00	2 020 496,00	2,206
TNPDPODY2398	EMP NAT 2024 T3 CC TF	5 000	500 000,00	531 732,00	0,581
TNGCLJS7FYQ7	EMP NAT 2024 T4 CC TF	2 000	200 000,00	209 028,80	0,228
	Total		19 034 650,00	19 672 218,98	21,48

Titres des OPCVM

Code ISIN	Titres des OPCVM	Nombre de titres	Cout d'Acquisition	Valeur au 30/06/2025	% de l'actif net
TNR7VU6134G3	AFC AMANETT SICAV	49 535	5 160 029,890	5 200 134,770	5,678
TN61WGDL6QD5	FCP LEPTIS OBLIGATAIRE CAP	8 102	875 052,350	890 588,040	0,972
TN2Z940GC8H0	FCP LEPTIS OBLIGATAIRE	9 747	1 028 123,310	1 012 703,550	1,106
	Total		7 063 205,550	7 103 426,360	7,756

Les entrées en portefeuille-titres du 01/04/2025 au 30/06/2025

Désignation	Date	Quantité	Coût d'acquisition
Titres des OPCVM		75 440	7 903 771,378
ACHAT 7703 AFC AMANETT SICAV	02/05/2025	7 703	800 018,174
ACHAT 9201 FCP LEPTIS OBLIGATAIRE	13/05/2025	9 201	1 000 065,891
ACHAT 5800 AFC AMANETT SICAV	13/05/2025	5 800	603 611,800
ACHAT 33619 AFC AMANETT SICAV	15/05/2025	33 619	3 500 074,090
ACHAT 19117 AFC AMANETT SICAV	11/06/2025	19 117	2 000 001,423
Obligations des Sociétés		55 000	5 500 000,000
ACHAT OBLIGATION 20 000 HL 2025-1	17/04/2025	20 000	2 000 000,000
ACHAT OBLIGATION 15 000 TLF 2025-1	22/04/2025	15 000	1 500 000,000
ACHAT OBLIGATION 20000 ENDA TAMWIL 2025-1	09/05/2025	20 000	2 000 000,000
TOTAL		130 440	13 403 771,378

Les sorties du portefeuille-titres du 01/04/2025 au 30/06/2025

Désignation	Date	Coût d'acquisition	Prix de cession /remboursement	Plus ou moins-values réalisées
Obligations des sociétés		698 700,000	698 700,000	
REMBOURSEMENT 10000 HL 2024-1 CA TF	26/04/2025	200 000,000	200 000,000	
REMBOURSEMENT 5000 TLF 2023-1	27/04/2025	100 000,000	100 000,000	-
REMBOURSEMENT 10000 ATL 2024-1	20/05/2025	200 000,000	200 000,000	-
REMBOURSEMENT 10000 ATB SUB 2009 B LB2 TF	20/05/2025	66 700,000	66 700,000	-
REMBOURSEMENT 8000 ATB 2007/1 C D TMM+2%	25/05/2025	32 000,000	32 000,000	-
REMBOURSEMENT 5000 CIL 2023-1 TF	15/06/2025	100 000,000	100 000,000	-
Titres des OPCVM		4 305 160,804	4 380 210,154	75 049,350
VENTE 9214 FCP LEPTIS OBLIGATAIRES	07/05/2025	971 901,934	1 000 069,132	28 167,200
VENTE 9214 FCP AFC AMANETT	07/05/2025	501 522,600	533 783,700	32 261,100
VENTE 4485 AFC AMANETT SICAV	07/05/2025	462 156,271	466 238,175	4 081,900
VENTE 19 183 AFC AMANETT SICAV	23/05/2025	1 992 860,351	2 000 038,763	7 178,410
VENTE 9214 FCP LEPTIS OBLIGATAIRES	28/05/2025	376 719,648	380 080,384	3 360,740
TOTAL		5 003 860,804	5 078 910,154	75 049,350

3.2. Note sur les revenus du portefeuille titres :

Les revenus du portefeuille titres totalisent **658 657,757** dinars pour la période du 1^{er} Avril au 30 Juin 2025 et se détaillent ainsi :

Revenus du portefeuille titres	Du 01/04/2025 au 30/06/2025	Du 01/01/2025 au 30/06/2025	Du 01/04/2024 au 30/06/2024	Du 01/01/2024 au 30/06/2024	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
Dividendes					
- Titres OPCVM					
Revenus des obligations					
- Intérêts	658 657,757	1 248 511,081	543 951,214	996 655,291	2 190 111,109
Revenus des titres de créances émis par le Trésor négociables sur le marché financier					
- Intérêts		-			
TOTAL	658 657,757	1 248 511,081	543 951,214	996 655,291	2 190 111,109

3.3. Note sur les placements monétaires et les disponibilités :

Les montants placés sur le marché monétaire et les avoirs disponibles s'élèvent au 30/06/2025 à **49 173 338,924** Dinars et se détaillent comme suit :

Les placements monétaires

Code ISIN	Désignation du titre	Emetteur	Coût d'acquisition	Valeur au 30/06/2025	% de l'actif net
	Certificats de dépôt		32 001 309,691	32 166 303,204	35,122
TNJ070GYDD71	CDP BTK LEASIN 360J-	BTK leasing	929 261,623	936 335,461	1,022
TNB6NJQ7O5C0	CDP BNA 200 JS 8.8%	BNA	8 664 406,780	8 677 830,509	9,475
TNJJTLMPX85	CDP BTK LEASING360J-	BTK leasing	2 791 780,822	2 796 407,915	3,053
TNSZIH3W8IV3	CDP BTK BANK 10J-	BTK	4 991 960,635	4 996 784,254	5,456
TN0G6DHZ76L9	CDP BTK BANK 180J-	BTK	2 894 893,861	2 939 272,008	3,209
TNKFRKLT7E3	CDP BTE 90J-04/08/2025	BTE	3 929 584,352	3 973 398,533	4,338
TNHVPQ2PO2Z5	CDP BTK LEASING 70J-	BTK leasing	2 958 271,693	2 987 481,508	3,262
TNIPM4VG0575	CDP BTK LEASIN 360J-	BTK leasing	1 858 523,245	1 873 849,894	2,046
TNWPU7Y7IE65	CDP UBCI 30J-27/07/2025	UBCI	2 982 626,680	2 984 943,122	3,259

Code ISIN	Désignation du titre	Emetteur	Cout d'acquisition	Valeur au 30/06/2025	% de l'actif net
	Créances sur opérations de pension livrées		7 000 000,000	7 287 322,500	7,957
	PENS LIVREE BTL 323JS	BTL	500 000,000	521 672,222	0,570
	PENS LIVREE BTL 326JS	BTL	500 000,000	522 063,889	0,570
	PENS LIVREE BTL 333JS	BTL	2 500 000,000	2 614 888,889	2,855
	PENS LIVREE BTL 322JS	BTL	2 500 000,000	2 607 708,333	2,847
	PLT BTL 1MD 8.49%	BTL	1 000 000,000	1 020 989,167	1,115
	Total des placements		39 001 309,691	39 453 625,704	43,079

Les disponibilités

Disponibilités	30/06/2025	% de l'actif net
Avoirs en banque	9 709 217,285	10,60
Intérêts courus sur comptes bancaires	10 495,934	0,01
Total des disponibilités	9 719 713,219	10,613

3.4. Note sur les revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires et la rémunération du compte de dépôt durant la période du 01/04/2025 au 30/06/2025 s'élèvent à **900 872,345** dinars et se détaillent comme suit :

Revenus des placements monétaires	Du 01/04/2025 au 30/06/2025	Du 01/01/2025 au 30/06/2025	Du 01/04/2024 au 30/06/2024	Du 01/01/2024 au 30/06/2024	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
Rémunération du compte de dépôt	8 869,429	12 909,344	2 685,046	8 132,418	12 611,790
Revenus des Certificats de Dépôt	634 663,333	668 248,876	81 310,929	224 831,995	332 661,612
Revenus des Placements à terme	257 339,583	857 560,336	34 841,520	101 243,617	1 351 585,880
Revenus prises en pension	-	-	253 460,563	363 045,244	-
TOTAL	900 872,345	1 538 718,556	372 298,058	697 253,274	1 696 859,282

3.5. Notes sur le passif :

Le total des passifs exigibles s'élève au 30/06/2025 à **240 373,534** dinars et se détaille ainsi :

Désignation	30/06/2025	30/06/2024	31/12/2024
Opérateurs Crédeurs	210 568,384	64 665,554	140 399,607
Gestionnaire	208 688,265	62 785,500	136 719,849
Dépositaire	1 880,119	1 880,054	3 679,758
Autres Crédeurs Divers	29 805,150	24 269,418	35 761,057
Commissaire aux comptes	8 854,053	8 350,823	15 803,191
Etat Impôts et Taxes	1 324,866	773,236	956,129
Conseil du Marché Financier	7 579,790	3 926,736	4 993,282
Contribution Sociale de Solidarité	182,546	214,261	399,917
Publications diverses	4 558,874	1 531,616	4 135,792
Dividendes à payer	7 305,021	9 472,746	9 472,746
TOTAL	240 373,534	88 934,972	176 160,664

3.6. Notes sur les charges :

Le total des charges s'élève au 30/06/2025 à **241 356,592** dinars et se détaille ainsi :

Nature des charges	Du 01/04/2025 au 30/06/2025	Du 01/01/2025 au 30/06/2025	Du 01/04/2024 au 30/06/2024	Du 01/01/2024 au 30/06/2024	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
Charges de gestion des placements	209 578,335	363 701,544	63 675,571	120 830,459	388 317,523
Commission de gestion	208 688,264	361 931,183	62 785,500	119 050,317	384 737,677
Commission de dépôt	890,071	1 770,361	890,071	1 780,142	3 579,846
Autres Charges	31 778,257	56 746,560	19 483,817	37 831,940	83 015,525
Honoraires du commissaire aux comptes	3 685,682	7 330,862	3 575,972	6 827,584	14 279,952
Redevances CMF sur les OPCVM	21 920,466	38 017,009	11 724,470	22 231,293	50 138,869
Taxes Collectivités Locales et timbres fiscaux compte	4 038,985	7 106,007	2 293,176	4 215,580	9 698,722
Frais d'actes, d'enregistrements et de publications	2 041,305	4 092,315	2 073,799	4 185,394	8 378,570
Frais Bancaires	-	17,738	124,581	157,749	119,416
Contribution Sociale de Solidarité (*)	91,819	182,629	-308,181	214,340	399,996
TOTAL	241 356,592	420 448,104	83 159,388	158 662,399	471 333,048

(*) À la suite du paiement de la contribution, l'écriture a été passée au crédit de compte charge au lieu de compte passif. Un reclassement a été effectué le 23/04/2024.

3.7. Notes sur le capital :

Les mouvements sur le capital pour la période du 1^{er} Avril au 30 Juin 2025 se détaillent ainsi :

Capital au 31/03/2025	
Montant	59 538 108,174
Nombre de titres	567 252
Nombre d'actionnaires	672
Souscriptions réalisées	
	23 494 080,743
Montant	22 734 985,599
Régularisation des sommes non distribuables	759 095,144
Nombre de titres émis	223 802
Nombre d'actionnaires nouveaux	56
Rachats effectués	
	-9 235 257,412
Montant	-8 965 981,236
Régularisation des sommes non distribuables	-269 276,176
Nombre de titres rachetés	-87 973
Nombre d'actionnaires sortants	-24
Capital au 30/06/2025	
	73 827 447,315
Montant	73 307 112,537
Plus ou moins-values réalisées sur cession des titres	-44 533,540
Variation des Plus ou moins-values potentielles sur titres	75 049,350
Frais de négociation de titres	0,000
Régularisation des sommes non distribuables	489 818,968
Sommes capitalisables des exercices antérieurs	0,000
Modification comptable	0,000
Nombre de titres	703 081
Nombre d'actionnaires	704

3.8. Note sur les sommes capitalisables :

Les sommes capitalisables correspondent aux résultats capitalisables de la période et des exercices antérieurs augmentés ou diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat d'actions. Elles se présentent comme suit :

	Du 01/01/2025 au 30/06/2025	Du 01/01/2024 au 30/06/2024	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
Résultats distribuables de la période	2 425 166,063	1 535 246,166	3 415 637,343
Régularisations de la période	432 317,965	81 331,534	544 056,366
Sommes distribuables de la période	2 857 484,028	1 616 577,700	3 959 693,709
Sommes distribuables des exercices antérieurs	14 900 138,946	5 063 059,907	6 129 208,491
Sommes distribuables (*)	17 757 622,974	6 679 637,607	10 088 902,200

(*) : L'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 mars 2022, a décidé de changer la dénomination de la SICAV de « Univers Obligations SICAV » en « BTK SICAV » de modifier le type de la SICAV d'un OPCVM de Distribution à un OPCVM de Capitalisation.

4. Autres informations

4.1. Rémunération du gestionnaire

La gestion de la société BTK SICAV est confiée à la BTK Conseil Intermédiaire en Bourse. Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société.

La commission de gestion est de 0,8% HT l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien et payable trimestriellement dans les 15 jours qui suivent.

4.2. Rémunération du dépositaire

La BTK assure les fonctions de dépositaire des avoirs de la société BTK SICAV. Elle est chargée à ce titre :

- de la conservation des titres de la société BTK SICAV.
- de l'encaissement des coupons échus des titres revenant à la société BTK SICAV.

En contrepartie de ses services, La BTK perçoit une rémunération annuelle forfaitaire égale à

3

000 dinars HT payable trimestriellement dans les 15 jours qui suivent.

4.3. Honoraires du Commissaire aux Comptes

Les honoraires du Commissaire aux Comptes sont à la charge de la BTK SICAV. Les frais pris en charge au titre du deuxième trimestre 2025 sont de 3 685,682 dinars TTC.

4.4 Redevance CMF sur les OPCVM

La redevance perçue par le Conseil du Marché Financier sur BTK SICAV est fixée à 1/365 de 0,1% de l'actif net, arrêté quotidiennement.

La redevance acquittée par BTK SICAV au profit du CMF est calculée sur la base de l'actif net constaté lors de l'établissement de chaque valeur liquidative. L'actif net utilisé est celui calculé avant provisionnement des redevances dues au CMF de la journée.

Le montant de cette redevance est versé au CMF par le gestionnaire de la SICAV, et ce, au plus tard le dernier jour ouvrable de la première quinzaine du mois suivant.

4.5. Etat Impôts et Taxes

Ce poste représente :

- La TCL sur les revenus bruts de la SICAV ;
- Les droits de timbres.

4.6. Frais d'actes, d'enregistrements et de publications :

Il s'agit des frais d'enregistrements, de publications et d'insertions au Journal Officiel des documents des assemblées générales et des conseils d'administration.

4.7. Frais bancaires :

Il s'agit des frais sur encaissement chèque et les frais des placements monétaires.